

Non à la Zone Industrielle de Venoy

M. Marault, qui cherche un second souffle, ressuscite un projet vieux de 17 ans pour l'offrir sur un plateau à son 1^{er} vice-président, maire de la commune de Venoy... cadeau à 3,5 millions d'euros d'argent public ! Lors d'une première tentative, en 2005, des études géologiques coûteuses commandées par la Communauté de l'Auxerrois avaient révélé un sous-sol fragile du plateau karstique, ne pouvant pas supporter des activités lourdes et un risque de pollution de l'eau du Sinotte. Aussi, le projet avait été abandonné.

M. Marault pense qu'en collant le préfixe éco- à son projet de zone d'activité économique, le tour était joué. C'est oublier que la ZAE « écopole » va artificialiser et imperméabiliser de bonnes terres: certaines parcelles concernées sont cultivées en agriculture bio et font actuellement l'objet d'un cursus d'enseignement du lycée agricole de La Brosse. **Ce projet est en contradiction avec « la loi climat et résilience »** du 22 août 2021 qui prévoit de diviser par deux l'artificialisation des sols d'ici 2030. M.Marault envisage d'y transférer le centre de tri des déchets d'Ormoy dont le propriétaire – PAPREC – voulait d'abord s'installer à AuxR Parc à Appoigny. Fidèle à sa méthode, la majorité n'a fourni aucun document aux élus : ni plan, ni description précise du projet et n'a pas jugé bon d'en informer les administrés qui seront pourtant les premiers à subir les nuisances engendrées.

Les scientifiques expliquent que le réchauffement climatique entraînera une baisse des rendements agricoles dans notre région et dans le monde. La crise sanitaire et la guerre en Ukraine ont rappelé l'importance de la sécurité de notre approvisionnement alimentaire. **Il faut privilégier la relocalisation de notre alimentation et abandonner les projets inutiles d'artificialisation des terres comme celui de la ZAE de Venoy.**

Florence Loury et Denis Roycourt [Auxerre Écologie Solidarités](#)